

A Monsieur
abord.

Cou. A La Haye ce 20. Octob. 1682.

1033

Monsieur:

Je suis malade le 30. Sept. vos parquets du 17. Octob.
sont arrivés. Je ne saay comment il se passe de ces ordres
sans que berde la personne receoive des nos nouvelles.
Au moins, le S^r. Collus, nostre Gref. est assez sageux
de respondre à ceux qui lui viennent. Dans des ces temps
vous aurez vu comment il ne a pu d'adviser que
personne nos so hardie de venir entretienir S. A. sur les
affaires d'ici présent, sans permission prenable; vous
savez as que je vous en ay soumis l'ail de mon chef.
Pour lui, il en a parlé par chose qu'on caleme? Die
Seneca. et combien de fois faut il vous répéter les
mêmes advertences? Par des semaines à autre je
voy qu'on se dispose à des députations, ou à des comités
volontaires: unies et autres hors de propos, puis qu'on
n'a pas manqué de vous en informez. Bref, c'est
tout dire, quando on vous assure que le Maistre ne
s'y plaint pas, et en sorimme nous savons que tout ce
qui vous est établi de contre au bien commun
se peut faire par écrit, comme jusqu'à présent, vous
en avez bien usé. Le grand remede, s'il y en a un
au monde, ne peut venir d'Orange, et vous direz
suffise de vous décharger du fait et que vos amis et
vos plaintes fassent connoître ce que vous souffrez.
Nous n'attendons pas S. A. devant le bout de ce
mois: par où vous pourrez juger, comme il est
malaisé de scavoir ses sentiments, et recevoir ses

Op

écrire à toutes les fois qu'il nous viendrait des lettres débitables, on n'en laisse pourtant rien tomber à terre, car même on en fait bavard à l'État, selon le occasion.

Le vous prie de tenir Mons^r de Beauchastel bien persuadé de toute mon inclination à le servir ou j'y va de ses intérêts. C'est un Gentilhomme très sensible, et aussi plein de jugement que de zelo pour son Prince. Il l'a bien témoigné dans cette affaire conduite à l'endroit de l'Etat qui de Provence et l'Intendant de Provence; malinieux, ou au moins imprudent et maladroit instrument des deux derniers. En même temps vous aurez bien faire des m'excusez à mons^r S^r de Beauchastel des ce que mes occupations m'empêchent de répondre exactement à vos lettres. Je vous en suffis et de mes croire toujours D^r.

C^omme il est tout que M^r de Beauchastel aye en soin de délivrer le droit du Prince sans rien contreire ou adoucisse le droit. Neveu envers et égale en quantité au Droit d'Orléans et au droit de la Cour d'Inquisition ce qu'il ordonne publiquement au droit à ce que droit en fable n'aurait plus avantage, ni autorisation pour que de la part de la Cour ou de son Parlement.